

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Honneur- Fraternité- Justice

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR)

AAON N°: 0010/CPMP/TAAZOUR/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de TAAZOUR publié le 28 mai 2025 sur le site de Portail National des marchés PMP et site beta.mr.

2. La Délégation Générale TAAZOUR a obtenu dans le cadre du **Programme Prioritaire de Généralisation de l'Accès aux Services nécessaires au Développement Local** (PPGASNDL) des fonds, afin de financer les **travaux de Constructions de 244 salles de classe et de 12 postes de santé dont 01 à réhabiliter dans les deux Wilayas du HODH et au Gorgol repartie en 9 lots dont 4 en BAT 3 et 5 en BAT 4**, et a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de ces travaux.

Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas huit (8) mois par lot à partir de la date de remise de site

3. La Délégation Générale TAAZOUR sollicite des offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification conformément aux dispositions de l'arrêté N°000314/MHUAT et dans les proportions figurant dans ledit décret ainsi qu'il suit : Candidats classés en **BAT 3** pour 4 lots et en **BAT 4** pour 5 lots.

4. Une entreprise candidate peut soumissionner à tous les lots de sa catégorie mais ne peut être adjudicataire que pour deux lots même si elle est moins-disante pour tous les lots.

5. Les entreprises ayant des retards d'exécution de projets avec TAAZOUR ne seront pas acceptées.

Les entreprises étrangères doivent avoir une identification au niveau de la plateforme numérique de la classification Mauritanienne, et/ou un NIF national pour les succursales implantées en Mauritanie.

Chaque entreprise soumissionnaire doit présenter dans le formulaire de renseignements le NIF ainsi que le numéro d'immatriculation au niveau de la CNSS.

6. Les soumissionnaires étrangers seul ou en groupement doivent répondre aux exigences suivantes :

- Avoir, sous peine de rejet, un URL (site web) opérationnel qui doit être indiqué dans le formulaire de renseignement ;
- Fournir une attestation de non-faillite, daté de moins de 06 mois, et un registre de commerce, sous peine de rejet, certifiés par l'Ambassade du candidat accréditée en Mauritanie, ou par l'ambassade de Mauritanie accrédité dans le pays origine du soumissionnaire.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Les entreprises qui ont des projets avec **TAAZOUR** accusant un retard par rapport aux délais contractuels le jour de l'ouverture ;

7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAO :

8. Les exigences en matière de qualification sont :

- ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des constructions d'infrastructures scolaires / sanitaires ou de bâtiments administratifs)**, qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;
 - ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires attesté moyen annuel au cours des 5 dernières années, supérieur ou égal à :

Bat 3 : 35 000 000 MRU

Bat 4 : 40 000 000 MRU

- ✓ Disposer du matériel minimum décrit par lot tel que décrit dans Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Proposer le personnel clé par lot tel que décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise doit fournir pour chaque membre dudit personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
- ✓ Un document délivré par une banque acceptable pour l'Administration attestant que le candidat dispose, de fonds propres suffisants ou qu'il bénéficiera d'un crédit pour l'exécution du marché, s'il en est l'attributaire, d'un montant supérieur ou égale à :

Bat 3 : 3 000 000 MRU

Bat 4 : 5 000 000 MRU

9. Le document d'Appel d'offres comporte l'ensemble des informations détaillées sur la nature, les spécifications et l'envergure des travaux.

10. **Le dossier** d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP/TAAZOUR, pourra être obtenu auprès CPMP/TAAZOUR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de **dix mille ouguiyas (10 000 MRU)** au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi (**les DQE type et plans architecturaux seront remis aux candidats en version électronique**) ;

11. **Les soumissions** d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

12. **Les offres** seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :

« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR, Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie

Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

13. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard **le mercredi 22 octobre 2025 à 10h :00 TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original** marqué comme tel et trois (3) copies ;

14. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le **mercredi 22 octobre 2025 à 10 heures TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de TAAZOUR en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;

15. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de validité 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres délivrée par une banque d'un montant de :

Catégorie	Montant de garantie de l'offre en MRU par lot
Bat 3	300 000
Bat 4	900 000

16. **Les entreprises attributaires de deux lots devront démarrer simultanément les travaux sur les deux sites.**

17. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai **ne doit pas dépasser 8 mois** pour chaque lot. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott le 07 octobre 2025

Le Secrétaire Général

Dr El Moutar Hende